



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 11 décembre 2023,

Le Conseil Municipal de la commune de La Verpillière,  
Dûment convoqué le 05 décembre 2023,  
S'est réuni en session ordinaire, à la Maison Girier à 18h, Place du Docteur Ogier, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MARGIER, Maire.

Etaient présents :

Patrick MARGIER, Patrick MARTI, Isabelle DURET, Ramazan TASLIBAYIR, Michel AMATLLER, Carole LASSAUSAIE, Ludovic LEGRAIN, Monique GIRAUD, Marcelle VIVENT, Olivier KLEIN, Danielle BERGER, Phillipe CHATON, Yolaine ELEKA-VIENNE, Geneviève PORTRON, Michelle DUPORT, Armelle GIRERD-CHANEL, Laurent MATHE, Bernadette SANCHEZ, Sylvain MACLE, Grégory BERTHET, Pascale SAUTAREL-BIDARD

Avaient donné procuration :

Cyril LETORT, Ali SMAOUI, Hassina BECHAR

Étaient absents :

Murat SOZERI, Annie SANCHEZ-BONNET, Clément BOUSQUET, Guy VASSAL, Samira ACHOURI,

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	21
Absents :	8
Procurations :	3
Votants :	24

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1,

VU les avis favorables rendus par le Comité Social Territorial en date des 19 octobre 2023 et 16 novembre 2023,

VU le tableau des effectifs,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de modifier le temps de travail d'un poste de professeur de musique,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de modifier le cadre d'emplois du poste de chargé de maintenance des bâtiments,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de créer un poste de magasinier- vaguemestre,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de modifier le temps de travail d'un poste d'ATSEM,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs comme suit :

- Modification du temps de travail du poste de professeur de musique n° 97V00
- Modification du cadre d'emplois du poste n°13V00
- Création d'un poste de magasinier-vaguemestre n° 105V00
- Modification du temps de travail du poste d'ATSEM n°47V01

### Emplois permanents

Poste		Poste
Poste 97V00 Professeur de musique Filière culturelle Assistant d'enseignement artistique à assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe Catégorie B Temps non complet 10h45 hebdomadaires	Modification	Poste n° 97V01 Professeur de musique Filière culturelle Assistant d'enseignement artistique à assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe Catégorie B Temps non complet 13h00 hebdomadaires
Poste 13V00 Chargé de maintenance des bâtiments Filière technique Agent de maîtrise à agent de maîtrise principal de 1 <sup>ère</sup> classe Catégorie C Temps complet	Modification	Poste n° 13V01 Chargé de maintenance des bâtiments Filière technique Adjoint technique à adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe Catégorie C Temps complet
	Création	Poste n° 105V00 Magasinier-vaguemestre Filière technique Adjoint technique à adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe Catégorie C Temps complet
Poste 47V01 ATSEM Filière sociale ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe à ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe Catégorie C	Modification	Poste n° 47V02 ATSEM Filière sociale ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe à ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe Catégorie C Temps complet

Temps non complet (31h30 hebdomadaires)		
---	--	--

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait à La Verpillière, le 11 décembre 2023

Le Maire,

Patrick MARGIER



*La présente délibération est susceptible de recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification et de sa transmission au représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun - Boîte postale 1135 - 38022 Grenoble cedex) ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.*

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le



ID : 038-213805377-20231211-D\_2023\_5\_62-DE